



BTS Comptabilité et Gestion des Organisations

Objectif :

Le technicien supérieur en comptabilité et gestion des organisations est un professionnel de la comptabilité qui exerce son activité :

- au sein d'une entreprise du secteur concurrentiel ou associatif, comme comptable unique ou comme comptable spécialisé intégré à une équipe, selon la dimension de l'entreprise,
- dans les cabinets comptables et centres de gestion agréés comme assistant ou collaborateur,
- dans les services comptables et financiers du secteur public.

Il réalise la comptabilité de l'entreprise en tenant compte des obligations comptables, fiscales et sociales, assure la communication des informations de gestion, contribue aux prévisions et prépare les décisions.

Sa maîtrise des techniques de gestion et des outils bureautiques, sa connaissance des obligations légales, ainsi de son aptitude à communiquer lui permettent de s'adapter rapidement aux évolutions juridiques et économiques.

Le titulaire du BTS Comptabilité et gestion des organisations peut évoluer vers des fonctions d'encadrements par promotion interne et grâce à la poursuite d'études (vers un DECF par exemple).

Conditions d'admission et déroulement de la formation :

- ÊTRE TITULAIRE D'UN BACCALAURÉAT (STT, L, ES OU AUTRE)

La formation se déroule en alternance

- ◆ Durée : - 1200 heures
- ◆ Alternance : - 2 semaines en entreprise
- 1 semaine en centre de formation

Une période stage de douze semaines est obligatoire pour les étudiants non salariés.

Validation du diplôme :

Examen BTS National (rectorat)

Profil

- Une grande capacité de travail, une certaine capacité d'abstraction
- Une bonne capacité à raisonner, beaucoup de logique et de rigueur
- Une bonne autonomie

Débouchés

- Au sein des secteurs concurrentiels, comme comptable unique dans les petites structures ou comme comptable spécialisé intégré dans une équipe dans de plus grandes structures.
- Dans des entreprises ou organismes prestataires de services comptables et de gestions, en tant qu'assistant ou collaborateur (cabinets d'expertises comptables, centre de gestion agréés...) ou comme chargé de clientèle ou conseiller (cabinet d'audit ou de conseil).
- Dans le secteur associatif pour des emplois similaires à ceux du secteur concurrentiel.
- Dans les services comptables et financiers du secteur public.
- Évolution vers des fonctions d'encadrement par promotion interne et par la voie de la formation continue (DECF par exemple).
- " Poursuite d'études (DECF, DESCF, Université, IUT, Maîtrise ...).

Le programme

- français
- langue(s) vivante(s) étrangère(s)
- mathématiques
- économie générale
- économie d'entreprise
- droit
- gestion comptable, fiscale et sociale
- gestion financière, prévision, analyses et contrôle de gestion
- informatique et organisation du système d'information
- activités professionnelles de synthèse

Règlement des examens

| EPREUVES OBLIGATOIRES | COEFFICIENT | DUREE |
|---|--------------------|--------------|
| Français (écrit) | 2 | 4H |
| Langue vivante étrangère 1 (oral) | 2 | 20 min |
| Économie et droit (écrit) | 3 | 4 H |
| Gestion des obligations comptables, fiscales et sociales (écrit) | 4 | 4 H |
| Analyse de gestion et organisation du système d'information (écrit) | 4 | 4 H |
| Conduite et présentation activités professionnelles (oral) | 3 | 50 min |
| Mathématiques | 2 | 2 H |
| EPREUVES FACULTATIVES | COEFFICIENT | DUREE |
| Langue vivante étrangère 2 | 1 | 20 min |